

produit de la vente des volailles, des œufs, de la crème et ainsi de suite. Voici, à titre d'exemple, une lettre qui m'est venue de Vermilion il n'y a pas longtemps. Elle traite d'un article, paru dans le *Journal* d'Edmonton, préconisant l'abandon de la production de ces denrées du moment que les cultivateurs sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Voici le texte de la lettre :

Ci-joint une coupure du *Journal* d'Edmonton, numéro du 13 décembre 1946, qui vient de m'arriver par la poste.

Il y a trois ou quatre ans que je nourris la même idée, et je puis dire sans crainte de me tromper que c'est aussi l'avis d'au moins 95 p. 100 des cultivateurs de la région. Si notre cher ami M. Ilsley tient à rogner nos bénéfices d'un tiers à 42 p. 100, qu'il vienne donc sur la ferme nous aider à soigner les porcs et à traire les vaches quand nous revenons des champs après l'habituelle courte journée de travail du cultivateur.

Si nos dirigeants avaient le bon sens que nous leur prêtons quand nous leur avons confié la gestion du pays, ils pourraient supprimer le rationnement du beurre en moins de six mois par le simple expédient de permettre aux cultivateurs d'utiliser le produit de leurs chèques de crème pour aller au cinéma et acheter des friandises aux enfants. Je pourrais vous nommer des centaines de cultivateurs qui ne traient pas leurs vaches précisément pour ce motif et qui ne se donnent pas la peine de soigner les porcs, malgré les prétentieuses allégations de M. Gardiner, notre porcher, qui prétend que la vente des céréales nous est plus rémunératrice.

Il conclut en exprimant l'espoir que son attitude est inéquivoque. Je souhaiterais que la Chambre comprît l'attitude actuelle de milliers d'autres comme lui. Puisque l'agriculture est notre industrie de base, sachons l'encourager par tous les moyens. Les journaux et autres publications ont beau prétendre que les cultivateurs ont moins de dettes, (et j'admets qu'ils ont pu les diminuer jusqu'à un certain point), les compilateurs de ces données doivent savoir que l'outillage des cultivateurs est aujourd'hui en si mauvais état qu'il devra être à peu près complètement remplacé dès que les cultivateurs pourront se le procurer. Dans bien des cas, le cultivateur devra déboursier des milliers de dollars. La maison et les dépendances tombent en pièces, et plusieurs maisons devraient être électrifiées et munies d'autres dispositifs qu'elles n'ont pas actuellement et que devraient avoir les cultivateurs.

Les cours des denrées agricoles sont stabilisés dans une grande mesure, mais ceux des articles que le cultivateur doit acheter sont à la hausse. La fabrication de la ficelle d'engrègement devrait être subventionnée afin d'en abaisser le prix. Le cultivateur se plaint amèrement de la hausse dans les prix des articles de production qui échappent à son emprise. On fixe les cours de ce qu'il a à vendre et on laisse monter le prix de ce qu'il doit acheter.

[M. Fair.]

Il y a longtemps que s'impose une modification de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, et le ministre de l'Agriculture devrait présenter quelque mesure législative dans ce sens afin de nous permettre d'étudier à fond le problème. Plusieurs cultivateurs estiment que chaque cas devrait faire le sujet d'un examen spécial, ce qui ferait disparaître plusieurs injustices. Voici un mémoire qu'ont soumis au Gouvernement, le 16 avril, la section de la Saskatchewan des Fermiers-Unis du Canada et le syndicat des cultivateurs de l'Alberta. On y recommande d'établir sur une période de quatre ans, au lieu de trois, le calcul de l'impôt sur le revenu des cultivateurs. On demande aussi que lorsqu'il y a eu vente de cheptel, le nombre d'animaux à ajouter pour élever le troupeau aux proportions du 1er janvier 1941 soit considéré comme un élément de capital et soustrait à l'impôt sur le revenu. Je crois cette requête amplement justifiable. Celui qui achète une terre pour y cultiver des céréales, y élever des porcs et autres animaux, jouit d'un abattement, dans le calcul de l'impôt sur son revenu, au montant du prix de la terre et de l'outillage aratoire, mais celui qui achète des bestiaux doit acquitter l'impôt sur le revenu des ventes de ses animaux. J'estime qu'il y a lieu d'étudier cette question sous peu.

On a ensuite préconisé un dégrèvement au sujet de l'aide agricole fourni par la famille du cultivateur et le relèvement des abattements à \$1,200 pour les célibataires et à \$2,400 pour les personnes mariées. A mon avis, ce relèvement réponderait très bien aux besoins actuels. On demande de plus que le cultivateur n'ait plus à s'occuper de prélever l'impôt sur les salaires de ses employés et qu'on établisse une commission arbitrale en matière d'impôt sur le revenu. Je soulèverai plusieurs autres points lorsque nous en serons aux résolutions budgétaires.

Lorsque nos hommes et nos femmes ne pourront plus travailler, j'espère que nous leur accorderons une pension de vieillesse de \$50 par mois, à l'âge de 60 ans, afin qu'ils puissent en bénéficier avant d'être aux portes du tombeau. Je termine en citant quelques vers :

A Tired Woman's Epitaph
 Here lies a poor woman who always was tired,
 For she lived in a house where help wasn't
 hired;
 Her last words on earth were: "Dear friends,
 I am going
 Where washing ain't done, nor sweeping,
 nor sewing,
 And everything there will be just to my wishes,
 For where they don't eat, there's no washing
 dishes;
 I'll be where loud anthems will always be
 ringing,
 But having no voice I'll get clear of the singing.
 Don't mourn for me now, don't mourn for me
 never,
 For I'm going to do nothing for ever and ever."